La Moudawana expliquée aux MRE

Une opération du ministère charge de la Communauté marocaine à l'étranger Une caravane organisée sur deux années

PAR OMAR RADI

À partir de ce mois, et jusqu'en décembre 2012, une caravane pour la promotion d'une bonne application de la Moudawana sera active auprès des femmes marocaines émigrées et leurs familles. Ce projet entend améliorer la condition sociale de ces femmes à travers le renforcement

des dispositifs de proximité, notamment ceux en charge des questions socio-juridiques des MRE. «Ce projet se veut une traduction concrète d'une politique publique soucieuse de l'accès aux droits et de la protection des intérêts des femmes marocaines émigrées et de leurs familles» souligne-t-on au ministère chargé de la Communauté marocaine à l'étranger. Ce programme multi-disciplinaire s'est fixé plusieurs objectifs à l'horizon de décembre 2012. Sur le volet socio-juridique, la caravane menée par le ministère et plusieurs partenaires de la société civile en plus du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger, instaurera des dispositifs d'écoute, de prise en charge et de proximité, afin d'identifier les requêtes et de traiter les diffé-

rents problèmes rencontrés. Il y a également un volet culturel, où l'on ambitionne de créer un échange avec les pays d'accueil sur les spécificités culturelles des familles émigrées et d'apporter à celles-ci des éclairages sur les apports de la Moudawana. La transmission du savoir-faire et la promotion du leadership sont également au rendez-vous. La mise en œuvre sur le terrain a été confiée à la Fondation Ytto, qui coordonnera les actions avec les partenaires de la société civile dans chaque pays d'accueil.

Une vulnérabilité ressentie

En ce moment, la caravane est en

France et a déjà rencontré plus de 2.000 personnes dont des élus locaux, des cadres associatifs et des assistantes sociales. Les équipes ont été confrontées aux premiers cas de la caravane, qu'elles jugent très sensibles, comme les mères célibataires ou les mères isolées avec enfants à charge. Une grande vulnérabilité due, selon les femmes concernées, à la méconnaissance de la Moudawana par les magistrats français, ainsi qu'à l'opportunisme juridique des époux, qui choisissent «à la carte», des éléments de droit français ou marocain qui les arrangent.

